

LA CFDT EN ACTION POUR DÉFENDRE L'AVANCEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS DE GARES & CONNEXIONS !

Le 12 février 2024, vos représentants CFDT Cheminots Ahmed Khelifa (élu CSE), Eric Le Bars (délégué de commission cadres) Marc Noëgelen (représentant syndical CFDT G&C) et Fabrice Chambelland (secrétaire national CFDT Cheminots) étaient reçus en audience dans le cadre de l'exercice de notations 2024. L'occasion d'aborder les conditions de déroulement de cet exercice particulièrement attendu ainsi que les mesures spécifiques applicables aux agents contractuels et aux agents au statut.

INFOS STATUTAIRES

L'application des PR se fera selon l'ordre suivant :

- ➔ Si une application du GRH00910 est en cours : Hors Compte individuelles (avec retrait des effectifs)
- ➔ PR statutaires : prioritaires et au choix.
- ➔ Si une application du GRH00910 est en cours, HC collectives.
- ➔ PR HC attribuées au délai de séjour pour ceux arrivant à échéance jusqu'au 01/10/2024 inclus (promotion à la date anniversaire à laquelle le délai de séjour est atteint hors Objection Motivée de Service)
- ➔ PR HC supplémentaires issues de la Table Ronde (enveloppe de 11 % arrondis du nombre de PR Prioritaires et Choix attribuées en 2), prenant effet au 01/10/2024.
- ➔ PR HC attribuées au délai de séjour (promotion à la date anniversaire à laquelle le délai de séjour est atteint, hors OMS), pour les salariés qui n'auraient pas été notés lors des étapes précédentes.

L'EXEMPLARITÉ DE LA CFDT CHEMINOTS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES RELATIVES AU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE A ÉTÉ UNE NOUVELLE FOIS RAPPELÉE.

POUR GARANTIR L'ANONYMAT DE VOS DONNÉES ET DE VOS RECLAMATIONS, SOLLICITEZ :

- **COLLÈGE CADRES || Eric le Bars ou Ahmed Khelifa**
- **COLLÈGE MAÎTRISE || Cyril Quessada DRG AURA BFC**



